

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
207, RUE GUIBORD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **20 mai 2025 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 252-2025 ci-après.

Nature et effets :

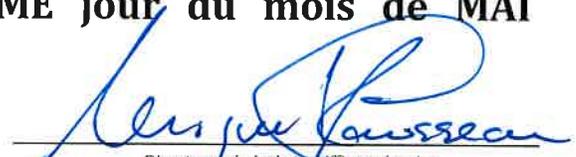
Le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment principal est à 2,11 mètres au-dessus du sommet du profil de rue, alors que le *Règlement de zonage 606-2023* stipule qu'il ne devrait pas s'élever à plus de 2 mètres au-dessus du sommet du profil de rue.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 6 611 594, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 207, rue Guibord, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DEUXIÈME jour du mois de MAI
deux mille vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau